

La communauté protestante de

Manosque

sous l'Ancien Régime



Source : Les registres du notaire Pierre Gombert (1685) ¹

Transcription : Françoise et Bernard APPY

Description :

2 E 03522 :

24.10.1685 : Transcription des abjurations collectives de Manosque.

¹ . Merci à Sandrine RESTELLI-IMBERT, des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, qui nous a aimablement communiqué les actes ci-dessous.

AD 04

Notaire de Manosque

**2 E 03522
Pierre Gombert**

1685

Transcription : Bernard APPY

1685

f° 684 :

*Déclaration portant abjuration de la religion
préthandue refformée de M^e Jean Savornin,
avocat, et autres*

Ce jourd'huy, 24^e octobre 1685, avant midy, ont comparu par-devant nous, messire Claude de Thomassin ², prestre, docteur en théologie, prothonotère du saint siège apostolique, conseiller, ausmonier et prédicateur ordinère du Roy, fondateur du séminaire du diocèse de Sisteron estably dans ceste ville de Manosque, vicaire perpétuel dans l'esglise pérochiale St-Sauveur de Manosque, et dans l'esglise du séminaire :

- M^e Jacques Savournin, avocat en la cour,*
- Scipion Lieutaud,*
- André Gaudemar,*
- Henry Gaudemar,*
- Dominique Taxil,*
- Estienne, Anibart Colombes, père et fils,*
- Jean Clémens, à feu Jacques,*
- François Arbaut,*
- David Verdet,*
- André Verdet,*
- Sébastian Verdet, fils ³,*
- Jacques Chaulan,*
- Jacques Fayet,*
- Jean Garcin,*
- Henry Gazay,*
- D^{lle} Catherine Garcine, vefve d'Annibal*

² . 1615-1690.

³ . Il est le fils d'Honoré VERDET.

f° 684v° :

Granon,

- Catherine d'Audeffret, épouse du Sr Dupin, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Crisson,

- Julle Garcin, vefve de Jean Colomby,

- Magdalène Sambucque, femme de Jean Mathy, à feu Honoré,

- M^e Jean Laugier, sy-devant notaire,

- Estienne Jabouine, vefve d'Elzias Michel,

Tous habitans de ceste dite ville, faisans sy-devant profession de la religion préthandue réformée.

Lesquels, considérans le mal qu'il y a dans les séparations de sociétés chrestienne, et combien il est agréable à Dieu, important pour le sallut des âmes que tous les fidelles se remeste dans une mesme Esglize, pour courespondre aux intantions de Sa Majesté, desclairent qu'ils se remestent à la comunion de l'Esglise catholique apostolique et romaine, en la manière quy uze l'Esglise vatticanne. En conséquance qu'ils croyent tous les articles de foy fondés sur la Parolle de Dieu, les reulations divines

f° 685 :

faite aux proffesse et aux missels et après leur proposent de croire aux catholiques par l'Esglize universelle, resprouvans et condamnant toutes les hérésies contraires à la Parolle de Dieu que ladite Esglise universtelle a reprouvées et condamnées, et quoy qu'ils s'en-suive, estre étandeue d'estre avan ceste réunion le restablissement de la comunion sous les deux espèces et de pouvoir représanter quelques autres points consernant la discipline sur lesquels ilz croient qu'il estoit expédiant de pourvoir néantmoingz pour tesmogner leur sousmissions, obéissance aux ordres du Roy ils ont bien voulu sans autre retard de fère ceste déclaration, espérant de la bonté, de la piété de Sa Majesté qu'elles procurent ceste confétion, et l'Eglize de laquelle déclaration en ont requis acte leur noms només,

f° 685v° :

l'en avons conceddé.

Faict et publié audit Manosque dans l'esglize du séminaire, en présance de M. M^e Blaize Troussan, advocat en la cour, juge dudit Manosque, M^e François Mautier, nous dit notaire, Jaques Maurin, M^e appotiquère, consul, M^e Pol Stonnet, advocat en la cour, S^r Jean Lot, Claude Magnan, noble Louys de Gasuy, escuyer, plusieurs notaires les plus aparant de la ville, se sousignés avec lesdits susnommés quy ont sceu, ayant les autres déclairé ne sçavoyr escripre, enquis.

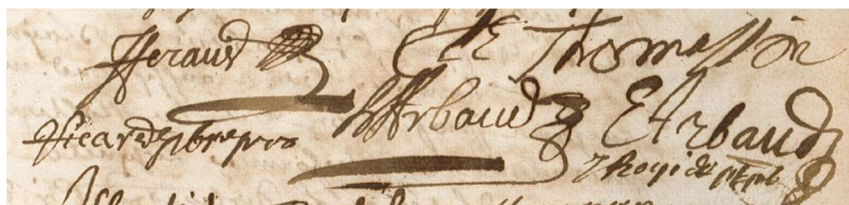
Jugne & Yauornin
 Gaudemar. Gaudemarys
 Collomby
 Magdelene Sambucque
 Laugier
 Garcin
 Lot
 Mautier

f° 686 :*Déclaration d'abjuration Jean Féraud et Arbauds*

Dudit jour et an, ont compareus par-devant quy dessus et dans ladite église dudit séminaire : S^r Jean Féraud, habitant à Pieravert ⁴, et Estienne et Henry Arbauds, frères, de ceste ville de Manosque.

Lesquels ont adhéré à la déclaration cy-dessus, et sellon les formes de l'Église catholique apostolique et romaine, et ont signé.

Présants : M^e François Issautier, docteur en médecine, et Claude Magnan, tesmoins signés avec les parties.

**f° 686v° :***Déclaration d'abjuration D^{lle} Catherine Savournin et autres*

Ce 25 octobre 1685, ont comparus par-devant quy dessus :

- *D^{lle} Catherine Savournin, femme de M^e Jacques Savournin, avocat en la cour, avec Jeanne, Françoise, Anne et Pol Savournin, ses enfans,*
- *D^{lle} Anne Bernard, femme d'Anibal Collomby,*
- *Marie Bernard, femme de Jean Clémans,*
- *Magdeleine Bernard, femme de Jean Féraud,*
- *Catherine de Pellotier, vefve d'Honoré Gaudemar,*
- *Magdeleine Clémans, femme de Gaspard Bouissel,*
- *Margueritte et Catherine Granons, filles de feu Anibal,*
- *Clère Segonde, femme de Jean Laugier, Pierre et Jeanne Laugiers, ses enfans,*
- *Anne Roubine, femme de Jean Garcin, et Henry Garcin, son fils,*
- *Jeanne Tomasse, servante du S^r Dominique Tassil,*
- *Judy Faure, femme de Sébastien Verdet,*
- *Judy Verdet, fille d'André,*

tous habitans de ceste ville de Manosque, et encores

- *Louise de La Cour, femme de François Arbaud,*
- *Magdeleine Cavallière, femme de Henry Arbaud,*
- *et Isabeau Arnaude, femme de Jean Arbaud, et ledit Jean Arbaud,*
- *Honorade Fayette, servante du S^r Duppin,*
- *et Isabeau Blayne, femme d'Honoré Verdet, aussy dudit Manosque,*
- *Margueritte Girard, femme de David Verdet,*
- *et Susanne Anastaise, vefve de Daniel Massis,*

faisant profession de la religion prétendue et réformée.

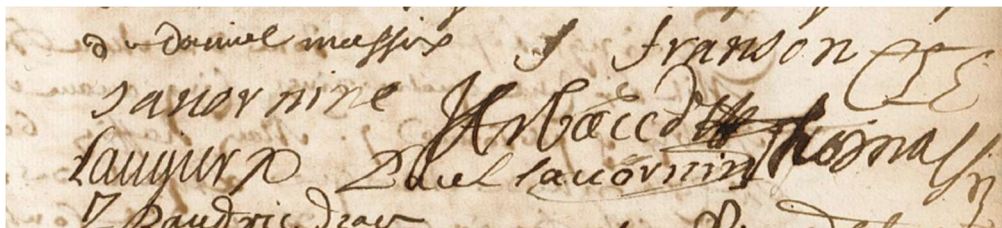
Lesquels ont tous adhéré à la déclaration cy-dessus.

⁴ . Pierrevvert : Alpes-de-Haute-Provence, ar. Forcalquier, c. Manosque.

f° 687 :

De quoy, ils nous ont requis acte, quy a esté fait et publié dans la chapelle du séminaire, où le tout a esté fait conformément au rictuel et aux formes de l'Église catolique apostollique et romaine.

Èz présances de M. M^e Blaise Trouiller, advocat en la cour, juge de ceste ville, M^e François Issautier, docteur en médecine, et M^e Jacques Maurin, consul, M^e Pol Brunet, advocat en la cour, S^r Jean Lotz, et autres des plus aparants de la ville, sousignés avec les parties quy a sceu, enquis.



Et à l'instant, est comparu D^{lle} Françoise Caudière

f° 687v° :

vefve de Josué Féraud, de ladite ville.

Laquelle a aussy adjuré sa dite relligion, et fait la mesme proffection que dessus.

Es présances de S^r François Roux et Claude Magnan, quy ont signé ensemble, messire Joseph Teyssière et Joseph Baudric, prêtres, docteur en sainte théollogie, quy ont aussy ; ladite damoysele a déclaré ne sçavoir, enquis.